

L'esprit du Tiers-Ordre franciscain

(par S. Em. le Cardinal Vaughan, Arch. de Westminster)

(1) Les pages suivantes ont été écrites à titre d'Introduction pour l'édition anglaise de *L'Esprit du Tiers-Ordre* par le R. P. Pierre-Baptiste, O. F. M.



LA Règle du Tiers-Ordre de saint François est un squelette qui demande à être revêtu d'une chair vivante et animée d'un souffle intérieur. Comme toutes les Règles composées par ce Saint, celle-ci est d'une brièveté et d'une simplicité remarquables. Son efficacité, sa beauté et sa perfection se trouvent toutes dans l'esprit qui l'anime, et cet esprit n'est autre que celui du Séraphique Père. Cette Règle, telle qu'elle nous a été léguée par

François et le Saint-Siège, présuppose la présence et la coopération de religieux Franciscains à la hauteur de leur mission, d'hommes pénétrés profondément de l'esprit de saint François, pour en faire une Règle vivante de vie chrétienne. Ceux qui adoptent la Règle du Tiers-Ordre espèrent y trouver, chacun dans son état, quel qu'il soit, un moyen plus sûr d'arriver à la perfection, et cette perfection ne consiste pas dans l'observance de certaines règles extérieures de dévotion, mais dans un esprit intérieur. *C'est l'esprit qui vivifie.*

(1) Qu'on nous permette d'attirer l'attention sur cet article, dont l'importance capitale n'échappera à personne. C'est un prince de l'Eglise qui veut bien lui-même nous expliquer sur le Tiers-Ordre sa pensée et interpréter celle de son auguste chef, Léon XIII. Cette parole toute apostolique sera acceptée avec le respect et la soumission auxquels elle a droit, et elle produira, espérons-le, dans l'âme des Tertiaires, de ces salutaires effets qu'en attend son illustre auteur.

Comme son illustre prédécesseur M^{gr} Manning, S. Em. le Cardinal Vaughan est un fervent Tertiaire. Héritier non seulement de son titre, mais aussi de sa piété et de son zèle pour les intérêts de Dieu et de son Eglise, il mon-